



## Annexe 3-A

### Fiche d'information à destination des familles pour les traitements s'appuyant sur le contrôle d'accès et de vidéosurveillance

Nom de l'établissement :

**COLLÈGE Jacques PRÉVERT**  
 Avenue de Burago di Molgora  
 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON  
 Tél. 04 78 02 48 70 - Fax 04 78 02 48 74

Ci-dessous l'ensemble des mentions d'informations à fournir aux familles si des dispositifs vidéo-surveillance et/ou contrôle d'accès sont en place dans un établissement scolaire. Le texte en noir est valable pour les deux dispositifs, le texte en bleu concerne uniquement le contrôle d'accès, le texte surligné en jaune peut nécessiter des précisions.

Le conseil d'administration du 07 mars 2017 a approuvé l'utilisation d'un dispositif de contrôle d'accès et/ou de vidéosurveillance.

<b>Responsable de traitement</b>	Pour les collèges et lycées, le responsable de traitement est le chef d'établissement.  Pour les écoles, le responsable de traitement est la commune.
<b>Finalités du traitement</b>	Des caméras sont installées à l'intérieur de notre établissement à des fins de sécurité des biens et des personnes notamment pour la lutte contre les violences entre élèves, les dégradations sur les portes ou murs, les vols, etc.).
<b>Base juridique du traitement</b>	Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement
<b>Catégories de données collectées</b>  –  <b>Personnes concernées</b>	Images - Toutes les personnes circulant dans l'établissement (élèves, personnel de l'école et visiteurs éventuels) sont susceptibles d'être filmées.
<b>Destinataires des données</b>	Les images enregistrées par les caméras ou les données collectées par le dispositif de contrôle d'accès peuvent être visualisées par le directeur de l'école, le maire de la commune, les forces de l'ordre et les personnels de la société en charge de la maintenance du matériel, à cette seule fin.

<b>Durée de conservation des données</b>	Les images sont supprimées un mois après leur enregistrement. En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, ces images peuvent néanmoins être conservées sur un autre support accessible aux seules personnes habilitées dans ce cadre et ce, le temps du règlement des procédures liées à cet incident.
<b>Droits des personnes concernées</b>	<p>Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un ensemble de droits sur vos données.</p> <p>Pour exercer ces droits, vous pouvez <b>contacter directement la direction de l'établissement</b></p> <p><b>À PRÉCISER LE POINT D'ACCÈS DANS L'ÉTABLISSEMENT POUR FAIRE VALOIR SES DROITS</b></p> <p>Vous pouvez exercer auprès du Responsable de traitement ou contacter le délégué à la protection des données de l'académie. En cas de litige, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).</p>